

Appel à projets

Développement d'une filière de production française de carburants aéronautiques durables

20 millions d'euros destinés aux entreprises pour des projets innovants

Appel à projets financé par l'État dans le cadre de la Stratégie d'accélération

« Produits biosourcés - Carburants durables»

Ouvert jusqu'au 29 avril 2022 à 15h

https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210726/carb-

aero2021-154







Objectifs

La stratégie d'accélération :

- > Favoriser le développement de biotechnologies industrielles et la fabrication de produits biosourcés
- > Favoriser la fabrication de carburants issus de ressources durables : biocarburants, carburants produits à partir d'énergie renouvelable
- >Renforcer la demande en produits biosourcés parallèlement au développement de l'offre

Les projets attendus :

- >Travaux d'ingénierie nécessaires pour engager un projet dans la phase de décision d'investissement industriel
- > Construction d'unités de démonstration ou pilote
 - Contribution à la conception de nouvelles unités de production de biocarburants durables
 - Mise en œuvre de démonstrateurs de technologies de production de biocarburants avancés ou de carburants de synthèse durables

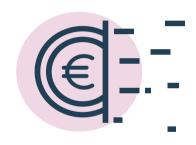


Bénéficiaires

- TPE, PME, ETI, GE
- Possibilité de projet collaboratif

Dépenses éligibles

- Salaires et charges
- Coûts de sous-traitance (30% maximum)
- Contribution aux amortissements
- > Frais de mission, frais connexes
- Frais d'exploitation liés au projet (achats, consommables)
- Coûts d'investissements pour les petites entreprises





Projets et modalités de soutien

Projet d'ingénierie

- Le projet doit être porté par une entreprise
 - ➤ Jusqu'à 5 partenaires avec 400k€ minimum de dépenses éligibles par partenaire
 - ➤ Le budget du projet est au minimum de 2 M€

Projet d'unité de démonstration ou pilote

- Le projet doit être porté par une entreprise
- ➤ Jusqu'à 5 partenaires avec 400k€ minimum de dépenses éligibles par partenaire
- ➤ Le budget du projet est au minimum de 10 M€

Modalités de soutien : l'aide apportée sera constituée d'une part de subvention et d'une part récupérable. Dans le cas général, la part de subvention sera de :

- > 75% pour les projets majoritairement « recherche industrielle »
- > 60% pour les projets majoritairement « développement expérimental »

Critères de sélection

- Caractère innovant (innovation technologique, organisationnelle ou économique) et valeur ajoutée du projet
- Niveau de maturité préexistant et faisabilité technique du projet
- Montage du projet, pertinence du modèle d'affaires et plan de financement
- Réplicabilité de la solution
- Impacts socio-économiques du projet (enjeux sociaux, sociétaux et, le cas échéant, territoriaux)
- > Performance environnementale, économique et sociale



Comment déposer sa demande ?



- Les dossiers de candidature sont à déposer sur la plateforme de l'ADEME : https://agirpourlatransition.ademe.fr/
- Le lien vers le cahier des charges de l'appel à projets : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210726/carb-aero2021-154
- L'ADEME est l'organisme instructeur du dispositif
- > Sélection des projets par un comité technique national
- > Date limite de dépôt : 29 avril 2022 à 15h

Les contacts

ADEME

aap.biocarb@ademe.fr

DREETS Centre-Val de Loire Service économique de l'Etat en région dreets-cyl.investir-lavenir@dreets.gouv.fr